

Arlon, le 30 août 2018



VILLE D'ARLON

Belgique

Rue Paul Reuter, 8 - 6700 ARLON
Tél : 063/245.600 - Fax : 063/222.975

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à tous vos enfants une excellente rentrée scolaire 2018-2019.

Je vous informe que le Collège communal a décidé de généraliser dans tous ses établissements scolaires la facturation mensuelle des repas.

Pour votre information, les prix de repas ont été fixés par le conseil communal en date du 25 octobre 2013 et resteront inchangés pour cette année.

Les prix sont de :

- 3,00 € par repas chaud pour les élèves des classes maternelles ;
- 3,70 € par repas chaud pour les élèves des classes primaires ;
- 0,80 € par potage ;
- 0,30 € pour la surveillance des élèves qui apportent leurs tartines.

Pour permettre une bonne organisation du service, il est impératif que le parent ou tuteur de l'élève commande les repas pour la semaine à l'aide du bon de réservation délivré par l'école.

Pour ce faire, le bon est à remettre le lundi matin à l'instituteur de l'enfant ou en cas de maladie le jour de reprise de l'école.

Au cours de la semaine, tous les changements dans la commande des repas doivent être indiqués dans la farde de communication pour les maternelles ou dans le journal de classe pour les primaires.

Un repas commandé et non annulé avant 9h du matin sera facturé.

Tous les mois, une facture accompagnée d'un bulletin de virement vous sera envoyée par l'Administration communale. Je vous invite également à compléter et à signer la fiche jointe à la présente.

Pour continuer à bénéficier du service des repas chauds, elle devra être payée dans les 7 jours de l'envoi.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Echevin de l'Enseignement

Jean-Marie TRIFFAUX

FICHE D'INFORMATION EN VUE DE LA FACTURATION DES REPAS SCOLAIRES

- Nom de l'école :
- Classe de l'enfant :
- Nom de l'enseignant(e) :
- Nom et prénom de l'enfant :

- Nom, prénom et adresse de la personne à qui facturer les repas (parent ou tuteur) :
.....
.....
.....
Courriel :@.....
Téléphone fixe et GSM :

- Nom, prénom et adresse de la deuxième personne à qui facturer les repas (en cas de séparation des parents) :
.....
.....
.....
Courriel :@.....
Téléphone fixe et GSM :

- Si le repas est payé par un organisme, nom et adresse de l'organisme qui prend en charge la facturation :
.....
.....
.....
Courriel :@.....
Téléphone:

Je m'engage à communiquer à l'établissement scolaire de mon enfant tout changement de coordonnées en cours d'année scolaire (adresse, courriel, téléphone).

Je déclare avoir pris connaissance du courrier concernant les modalités de paiement des repas scolaires.

Date et signature du/des responsable(s) de l'enfant,